

COMMUNE DE LORIGNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2015 à 20 HEURES 30

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. JULIEN VIDARD. LAURENT BONNIN. STEPHANE CORNUAUD. MARGARET JOYCE. DOMINIQUE BERNARD.

Absent excusé : PHILIPPE GAILLARD.

Absent : MAURICETTE BERNARD.

Secrétaire de séance : ISABELLE MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) Mr Poupard a expliqué au Conseil le fonctionnement du syndicat des piscines (Melle, Celles sur Belle, Chef Boutonne, Sauzé-Vaussais et Lezay).
- 2) La proposition (Contrat IRIS) faite par SEOLIS pour l'entretien et la maintenance du réseau de l'éclairage public, a été rejetée. Mme le Maire propose de faire intervenir une entreprise lorsqu'il y aura une panne sur le réseau. Le Conseil accepte la proposition.
- 3) Le Conseil autorise Mme le Maire à mandater une dépense d'investissement pour l'exercice 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, soit jusqu'à 5000 € à l'article 2151.
- 4) Le Conseil a rejeté la demande d'indemnité faite par Mr le Trésorier, pour la gestion de l'exercice 2014 (9 votes, 8 non et 1 abstention).
- 5) A la demande de la Préfecture, le Conseil annule sa délibération en date du 29 janvier dernier, concernant l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur locaux vacants. En effet, c'est la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui en a la compétence.
- 6) Les bureaux de vote ont été formés pour les élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars prochain.
- 7) Une définition précise des travaux à réaliser pour la toiture de l'église a été faite. Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à l'annonce pour la consultation des artisans.

QUESTIONS DIVERSES

- Le projet d'achat d'un tractopelle est en cours en mutualisation avec la commune de Melleran.
- Une rencontre est prévue avec Mr Chiron, du SDIS, pour étudier la protection incendie sur le village de Queue d'Ageasse.
- Le Conseil émet un avis défavorable concernant le devis avec la SOCOTEC.
- Une assurance complémentaire santé groupe sera proposée aux habitants de Lorigné.
- Les demandes de participation financière au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement ont été rejetées.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 9 avril 2015 à 20h30.

Fait à Lorigné le 06 Mars 2015

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

